



Vos réf.:

Nos réf.: /jmr/cb/w

Votre corresp.: Jean-Marc ROMBEAUX
081 24 06 54
jean-marc.rombeaux@uvcw.be

**Aux Députés wallons membres de la
Commission de l'Action sociale,
de la Santé et du Logement**

Annexe(s): 2

Namur, le 24 mars 2005

Madame, Monsieur le Député,

***Concerne: Accords sociaux du secteur fédéral des soins de santé
Protestations et revendications des pouvoirs locaux***

Un projet d'accord a été négocié par les Ministres fédéraux de l'Emploi et des Affaires sociales avec les seuls syndicats. Il s'appliquerait aux maisons de repos et hôpitaux. Il a été rédigé **sans les employeurs publics** et privés. Pour le secteur public, il est appelé à être signé au sein du Comité C par les Ministres fédéraux et ensuite au niveau du Comité A avec les Ministres Régionaux compétents.

Il pose de graves problèmes de méthode et de fond. Vous trouverez, ci-joint, une analyse synthétique de la problématique ainsi que copie du courrier par lequel les employeurs publics interpellent le Ministre wallon des Affaires intérieures. En particulier, **nous sommes extrêmement inquiets quant aux conséquences financières** de l'octroi d'avantages non financés au personnel des maisons de repos et des hôpitaux, avantages qui pourraient demain servir de référence pour les demandes en faveur du reste du personnel local. Nombre de communes et hôpitaux publics sont soumis à des plans d'assainissement dont l'application est difficile. Ils vont échouer si de nouvelles charges sont imposées aux établissements de soins publics sans couverture financière adéquate.

Nous tentons d'obtenir des amendements du texte pour éviter aux pouvoirs locaux wallons des déficits et des problèmes de gestion. Jusqu'à présent, les Ministres fédéraux compétents sont hélas restés sourds à nos doléances.

Compte tenu de votre implication dans le monde wallon, nous vous demandons instamment d'intervenir afin que le *temps nécessaire* soit pris pour aboutir à *un accord équilibré, opérationnel et financé avec l'assentiment des représentants des employeurs*.

Sur notre site (<http://www.uvcw.be/cpas/action>), vous pouvez trouver le texte actuel du projet secteur public et une critique détaillée de ses différents points.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Député, l'expression de nos sentiments très distingués.

Claude EMONTS,
Président